

Bibliothèque Municipale de MARLIOZ (Haute-Savoie)**REGLEMENT INTERIEUR****1) Dispositions générales**

La bibliothèque de Marlioz est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la documentation de la population.

L'accès à la bibliothèque et la consultation des documents (livres, revues, etc) sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.

Les bibliothécaires sont à la disposition des lecteurs pour les aider à mieux utiliser ces ressources.

Les usagers sont tenus de respecter les règles de vie suivantes :

- Calme et discussion à voix basse à l'intérieur des locaux.
- Espace « enfants » réservé à la lecture.
- Attitude respectueuse vis-à-vis du travail des bibliothécaires présent(e)s.

Il n'est pas permis de manger ou de boire dans les locaux de la bibliothèque, sauf animations expressément organisées par les bibliothécaires.

L'accès des animaux est interdit.

2) Accès et Prêt

Le prêt à domicile est réservé aux usagers dûment inscrits.

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile en complétant un formulaire d'informations de données personnelles (adresses postale et email, coordonnées téléphoniques) afin de créer un profil d'abonné numérisé sur le logiciel de gestion informatisée de la bibliothèque.

Une carte individuelle d'abonné avec code-barre d'identification sera créée pour chaque personne inscrite y compris les enfants, quel que soit leur âge.

L'adhésion à la bibliothèque permet l'accès au site internet de la bibliothèque <https://marlioz.bibenligne.fr> grâce à un compte lecteur.

Tout changement des données doit être signalé à la bibliothèque.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être impérativement inscrits sous la responsabilité d'un parent majeur ayant complété et signé le formulaire d'inscription.

Le nombre de documents empruntés par lecteur est de 5 ouvrages (livres, documentaires, livres audio) pour une durée de 4 semaines, durée réduite à 3 semaines pour les documents les plus récents.

Les livres « Jeunesse » sont réservés aux enfants abonnés, les livres « Adulte » aux abonnés à partir de 16 ans. L'adulte référent majeur est responsable du choix de lecture sur place et/ou d'emprunt de livres par les enfants de moins de 10 ans, et les jeunes adolescents de moins de 16 ans.

Le prêt peut être prolongé par téléphone aux heures d'ouverture, par courriel à bibliotheque@marlioz.fr, ou sur le site Internet <https://marlioz.bibenligne.fr>, si l'ouvrage en question n'est pas réservé par ailleurs.

Des règles de blocage du nombre d'ouvrages à emprunter par abonné ou regroupement familial pourront être appliquées en cas de retards excessifs répétés.

Les documents doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés. En aucun cas l'emprunteur ne devra tenter une réparation des dégâts occasionnés par lui-même.

La bibliothèque peut accepter des dons de livres ou documents, sous réserve de l'accord préalable de la mairie et des responsables de la bibliothèque, qui se réservent le droit de les intégrer ou non aux collections.

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion des prêts et du fonctionnement de la bibliothèque. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, chaque usager dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données auprès de la mairie de Marlioz.

En cas de non-retour des documents prêtés, la Mairie de Marlioz les facturera à l'emprunteur.

3) Application du règlement

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Toute détérioration volontaire, comportement perturbateur ou non-respect répété du présent règlement pourra entraîner une suspension temporaire ou définitive du droit de prêt, voire de l'accès à la bibliothèque, après décision de la mairie.

Les bénévoles de la bibliothèque sont chargé(e)s de l'application du présent règlement.

Le présent règlement sera affiché en permanence à l'intérieur de la bibliothèque et sera remis à chaque abonné, ou responsable pour les enfants, lors de sa première inscription.

4) Annexes

Horaires d'ouverture au public :

Les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30 et les samedis de 10 h à 12 h.

Les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30 (uniquement en période scolaire).

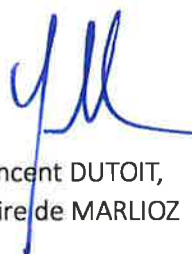
Téléphone : 04 50 27 90 62

Courriel : bibliotheque@marlioz.fr

Règlement approuvé par une délibération du Conseil Municipal, Le 26 mai 2026.

Fait à Marlioz

Le 26 mai 2026


Vincent DUTOIT,
Maire de MARLIOZ